

A l'attention du comité du parti radical de Collombey-Muraz

# Collombey-Muraz 2022

Dans 15 ans 13'000 habitants pour quelle qualité de vie !?



Sur l'initiative du parti radical, un groupe de travail a été constitué pour réfléchir à l'avenir de la commune de Collombey-Muraz. L'objectif de ce document est de rendre compte des réflexions faites à l'occasion d'une série de réunions.

Sans avoir la prétention de détenir des vérités, les personnes qui ont collaboré à ce travail souhaitent avant tout **lancer un débat sur une vision à long terme de cette commune.**

## Le groupe de réflexion :

*Geneviève Burdet*

*Serge Garny*

*Daniel Gay*

*Mireille Kunz*

*Philippe Maret*

*Eric Michellod*

*Alexis Turin*

## Table des matières

<b>I. Analyse de la situation .....</b>	<b>3</b>
A. Evolution .....	3
B. Risques.....	3
C. Opportunités .....	4
<b>II. Vision d’avenir.....</b>	<b>4</b>
A. Vers un développement durable de notre commune .....	4
B. Quelle qualité de vie pour nous et nos enfants dans 15 ans ?.....	5
<b>III. Axes de réflexion.....</b>	<b>5</b>
A. Cadre de vie .....	5
1. Village.....	5
2. Agglomération .....	6
B. Population.....	6
1. Démographie.....	6
2. Jeunesse.....	6
3. Personnes âgées .....	7
C. Transport.....	7
1. Voies de communication.....	7
2. Transports publics .....	8
D. Urbanisation.....	8
E. Formation.....	8
1. Ecoles obligatoires .....	8
2. Hautes écoles .....	8
3. Apprentissage.....	8
F. Sécurité.....	8
1. Police.....	9
G. Entreprise.....	9
1. PME et grandes entreprises.....	9
H. Environnement.....	10
1. Energie .....	10
2. Air .....	10
3. Bruit .....	10
4. Odeurs .....	10
5. Sol et forêts .....	10
6. Eau .....	11
I. Gestion de la cité .....	11
1. Situation actuelle et propositions .....	11
2. Avenir des communes et organisation communale .....	11
3. Les jeunes et la politique.....	12
J. Fiscalité .....	12
K. Santé.....	12
<b>IV. Conclusion.....</b>	<b>13</b>

## **I. Analyse de la situation**

### **A. Evolution**

- La commune de Collombey-Muraz connaît depuis plusieurs années un développement important :
  - Augmentation de la population (1'000 habitants de plus entre 2000 et 2006<sup>1</sup>)
  - Evolution de la zone des centres commerciaux
  - Rythme des nouvelles constructions d'habitations
    - *Etablissements dans la construction entre 1995 et 2001 : en Valais = -0,5% et à Collombey-Muraz + 56%<sup>2</sup>*
  - Augmentation du trafic de transit ou des pendulaires
- Dans 15 ans, la commune de Collombey-Muraz comptera près de 13'000 habitants avec des besoins en services (police, eau potable, traitement des eaux et des déchets, etc.) et infrastructures (garderie, écoles, home, etc.) en conséquence.
- Dans 15 ans Collombey-Muraz formera avec Monthey une agglomération de plus de 30'000 habitants !

### **B. Risques**

- Les possibilités réduites des régions avoisinantes (Riviera, Monthey) exerceront une pression encore plus marquée sur les constructions et les terrains encore disponibles sur la commune ce qui peut entraîner :
  - Une utilisation rapide de ces ressources
    - *« Le territoire communal comprend de nombreuses surfaces disponibles pour la construction d'habitat collectif. Des plans de quartiers ont été autorisés récemment, ou sont en cours de traitement. Un premier bâtiment locatif est actuellement en construction.. »<sup>3</sup>*
  - Une augmentation des prix des terrains qui peut limiter les possibilités aux jeunes familles de la commune d'y construire une maison.
  - Un changement de zones (aménagement du territoire) pour satisfaire la demande
  - Un changement de configuration urbanistique
    - *passage d'un paysage « maisons-villages » à « immeubles-centre urbain ». « A proximité du centre scolaire du Corbier, dans le quartier du Montagnier, 14 immeubles ont été mis à l'enquête publique. »<sup>4</sup>*
- Un trafic routier toujours plus dense sur les axes actuels augmentant les charges (ralentissements, bouchons, accidents, pollution, etc.)
- Transformation d'une commune à vocation villageoise à une cité « dortoir »
- Un travail des pouvoirs politiques (exécutif et législatif) à court terme (traitement des affaires courantes sur l'année) et moyen terme (plan quadriennal) avec une vision insuffisante à long terme.
- Une collaboration insuffisante avec les autorités communales des communes voisines qui « empêche » ou freine une approche régionale sur certains dossiers (aménagement du territoire, gestion du trafic, développement économique, etc.)

---

1 Source : [www.collombey-muraz.ch](http://www.collombey-muraz.ch), Population et territoire

2 Calculs effectués sur la base des graphiques de l'article « La construction : un des moteurs » du bulletin d'information de la commune de Collombey-Muraz no 1 2007

3 Source : Interview d'Yves Nicollerat dans le bulletin d'information de la commune de Collombey-Muraz no 1 2007

4 Source : Interview d'Yves Nicollerat dans le bulletin d'information de la commune de Collombey-Muraz no 1 2007

## C. Opportunités

- Prise de conscience des partis politiques tels que le parti radical qui, à l'occasion des dernières élections communales, a élaboré un programme qui touche aussi bien le domaine de la jeunesse, des transports, de l'environnement, etc. <sup>1</sup>
- Santé financière saine de la commune
- Prises de conscience des autorités communales
  - Concernant l'importance d'une vision à long terme :  
« Il est important de définir une ligne claire pour l'avenir mais aussi préserver entre chaque citoyen les mêmes droits et permettre ainsi une intégration réussie de chaque habitant de Collombey-Muraz. »<sup>2</sup>
  - Concernant la collaboration entre autorités communales voisines :  
« Pour les responsables politiques, le défi consiste à définir l'objet et la forme d'éventuelles collaborations, tout en veillant à préserver les particularismes locaux. Au-delà d'un simple partage de charges, il s'agit d'imaginer de nouvelles répartitions de compétences et une redéfinition des frontières de l'intervention communale. »<sup>3</sup>
- Nouvelle politique des agglomérations de la Confédération<sup>4</sup>
- Des décisions à prendre aujourd'hui qui engageront la commune de demain (nouvelles écoles, home pour personnes âgées, route de contournement, etc.)

## II. Vision d'avenir

### A. Vers un développement durable de notre commune

- <sup>5</sup>« Le développement durable est un mode de développement économique cherchant à concilier le progrès économique et social et la préservation de l'environnement, considérant ce dernier comme un patrimoine à transmettre aux générations futures. »
- Pour toute personne responsable, le développement durable est la ligne de conduite qui doit gouverner aussi bien les petites actions de tous les jours que les grandes décisions engageant l'avenir.
- Comme le confirme un conseiller communal dans le dernier numéro du bulletin d'information de la commune de Collombey-Muraz : « Nous devons contribuer à un développement réfléchi et durable dans les domaines de la construction, des infrastructures (routes, écoles, loisirs), de l'aménagement du territoire et des services. Mais avant tout, nous devons préserver pour chacun de nos villages leurs spécificités, préserver le calme et la tranquillité des villageois, mettre à disposition des aires de jeux et de détente à nos enfants, à nos familles. En quelque sorte, il est nécessaire de pouvoir concilier l'expansion rurale, l'expansion économique, l'exploitation agricole, le tout en préservant notre région et notre environnement de demain! »<sup>6</sup>
- Mais les bonnes intentions restent vides si elles ne sont pas traduites par des réalisations concrètes. Or le développement durable s'appuie sur deux concepts importants :
  - Une définition claire de cette notion d'**équilibre** entre le domaine économique, social et environnemental. Chaque personne (entrepreneur, mère de famille, adolescent, personne âgée) possède sa propre approche de l'« équilibre ». Il apparaît donc essentiel qu'un débat soit ouvert sur le sujet sous l'égide des

---

1 Fascicule du parti radical "Programme et préoccupations – Elections 2004"

2 Source article de Floran Garnier « Collombey-Muraz, préparons ensemble ton avenir! » dans le bulletin d'information de la commune de Collombey-Muraz no 1 2007

3 Source article d'Yves Cretton « Vers une redéfinition de la sphère d'intervention des communes? » dans le bulletin d'information de la commune de Collombey-Muraz no 1 2006

4 Article « Le Valais entre dans l'ère des agglomérations » Le Nouvelliste du 8 septembre 2007

<sup>5</sup> [fr.wikipedia.org/wiki/Développement\\_durable](https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9veloppement_durable)

<sup>6</sup> Source article de Floran Garnier « Collombey-Muraz, préparons ensemble ton avenir! » dans le bulletin d'information de la commune de Collombey-Muraz no 1 2007

pouvoirs politiques. **Préciser quelle qualité de vie nous voulons c'est tracer l'horizon que tous ensemble nous voulons atteindre.**

- Une **planification à long terme** qui permet d'entreprendre les actions nécessaires pour atteindre cet horizon. Une vision à 15 ans nous semble appropriée.
- Une vision qui n'est pas ou mal définie, qui n'est pas ou peu communiquée, qui n'est pas ou peu partagée, peut entraîner des décisions erronées, contraire aux vœux de la population et malheureusement parfois avec des conséquences irrémédiables.

## **B. Quelle qualité de vie pour nous et nos enfants dans 15 ans ?**

Répondre à cette question c'est définir précisément les critères qui composent cette qualité de vie et nous renvoie à toute une série de questions plus précises qui s'enchaînent les unes après les autres :

- Quel cadre de vie général voulons-nous (village ou agglomération) ?
- Quel nombre d'habitants pour ce cadre de vie ?
- Quel paysage (configuration urbanistique) ?
- Quelle circulation ?
- Quels emplois ?
- Quel environnement ?
- Quels services ?

Ces questions définissent ainsi les principaux axes de réflexion qui nous guideront dans la concrétisation de cette vision pour le futur de notre commune.

## **III. Axes de réflexion**

### **A. Cadre de vie**

La qualité de vie se définit par un nombre complexe de besoins (activités économiques, sociales, sportives, culturelles, de détente, etc.) qui sont variables selon les individus (âges, nationalité, éducation, croyance religieuse, etc.) et parfois contradictoires (repos/animation - construction/espace vert – entreprise/écologie). Le problème consiste à satisfaire le plus grand nombre de leur besoins par une disposition la plus harmonieuse et équilibrée que possible dans un espace défini. Dans le cadre de notre commune, le défi est de conserver et développer les avantages aussi bien de l'aspect "villages" de notre commune que le développement de type "agglomération" avec les communes voisines.

#### **1. Village**

- L'avantage principal du village est de réunir dans un périmètre réduit les activités de bases (poste, banque, détaillant, café, restaurant, etc.) qui constituent un véritable lieu de vie et de rencontres. Aujourd'hui les centres commerciaux ont "récupéré" ce rôle en créant de grands centres qui attirent des centaines de personnes par jour. Cette évolution menace petit à petit le rôle du "village" en le transformant en des zones "dortoirs".
- Nous pensons qu'il est important de défendre voire même de redonner "vie" à nos villages par une **politique active dans l'aménagement de véritables "places de villages"** car elles comportent des avantages importants par rapport aux grands centres commerciaux :
  - Elles fournissent des lieux de rencontre entre personnes de même voisinage et renforcent le sentiment d'appartenance à une même communauté.
  - Elles fournissent des services non-marchand et conviviaux (places de jeux, bancs publics, etc.), un cadre reposant (espace vert, fontaine) et sécurisé (zones piétonnes ou à vitesse réduite).

- Elles permettent le maintien de services commerciaux (détaillants, cafés, magasins) plus personnalisés et plus chaleureux. Elles favorisent des activités économiques et des places de travail proches des lieux d'habitation.
- Elles fournissent ces services aux personnes à mobilité réduite (personnes âgées, handicapées, personnes sans moyen de transport, etc.) et encouragent les contacts intergénérationnels.
- Par ces échanges, ces vies locales permettent une meilleure connaissance des uns et des autres, atténuent les préjugés, favorisent l'intégration des nouveaux résidents et renforcent le soutien et l'entraide.
- Elles limitent les transports motorisés (pollution) et les problèmes de circulation (bouchons, accidents).
- Ces places permettent l'organisation d'activités culturelles telles que marchés, fêtes ou animations diverses.
- Le succès de ces "vies" de proximité dépend essentiellement de deux facteurs :
  - Une **volonté politique d'aménagement de ces places** (à l'image des villes de Sion ou Monthey).
  - Une **prise de conscience des habitants** dans leur mode de consommation.

## 2. Agglomération

- Favoriser une vie locale ne signifie pas se renfermer sur soi-même et avoir peur d'un développement régional. Au contraire, le développement d'une agglomération possède également de nombreux avantages :
  - Des activités commerciales et des emplois plus diversifiés
  - Des services publics plus étoffés et d'une meilleure qualité (transports publics, hôpitaux, services sociaux, etc.).
  - Des équipements sportifs (patinoire, piscine, stand de tir) et culturels (théâtre, cinéma, musée) profitables à l'ensemble des habitants d'une agglomération.
- On constate l'importance d'un développement harmonieux de notre commune pour profiter de tous ces avantages. Nous tenons encore à rappeler le rôle des pouvoirs politiques pour éviter que l'aspect agglomération phagocyte les avantages d'une vie de village.

## B. Population

### 1. Démographie

- Collombey-Muraz connaît une croissance d'environ 150 à 200 personnes par année ce qui va porter la commune à presque 13'000 habitants dans 15 ans. Cette croissance va influencer tous les domaines de l'environnement de notre commune (espace, services publics, aspect visuel, etc.). Les pouvoirs politiques ont les outils pour orienter le rythme et l'aspect de ce développement au service du cadre de vie déterminé au chapitre précédant :
  - Un aménagement du territoire restrictif accompagné d'achat de terrains ou de bâtiments par la commune qui laisse la possibilité de créer ces véritables places de village et la construction d'infrastructures futures (écoles, voies de communication, etc.).
  - Un règlement des constructions qui favorise le bon voisinage.

### 2. Jeunesse

- L'augmentation des jeunes pose la question des structures d'accueil qu'il s'agit de planifier (crèches, cantines).
- La réalisation d'une maison des jeunes avec encadrement pour les loisirs.

- Poursuivre et développer la collaboration par la présence d'un animateur.
- Développer des places mixtes à la fois de détente avec espace vert pour la population et de jeux pour les enfants.

### **3. Personnes âgées**

- Selon les statistiques, 25% de la population aura 65 ans et plus à partir de 2020. Notre commune doit dès à présent planifier les besoins différents que le 3<sup>e</sup> âge et le 4<sup>e</sup> âge vont générer tout en maintenant au maximum leur intégration dans la vie des villages :
  - Favoriser le plus possible le maintien à domicile par des services de repas et de soins. Un système d'alarme d'urgence (Secutel) pourrait être mis sur pied.
  - Favoriser la construction à proximité du centre des villages d'habitations groupées spécialisées (appartements protégés) pour les personnes âgées qui ont besoin de services ponctuels et qui désirent transmettre leur maison aux plus jeunes.
  - Création d'un home avec tous les services médicaux pour les personnes nécessitant une prise en charge complète.

## **C. Transport**

### **1. Voies de communication**

- Elles sont les éléments clés de tout l'aménagement du territoire de notre commune. Sans une refonte totale des axes de communication, il n'est guère possible de parvenir à mettre sur pied un plan d'aménagement harmonieux

#### **a) Route de transit**

- La création d'une nouvelle route cantonale de transit qui détournerait notamment les villages de Muraz et d'Illarsaz est indispensable. Cet axe de transit pourrait par exemple emprunter la route projetée de déviation de Collombey-le-Grand depuis le giratoire vers la Satom jusqu'à la sortie de Collombey-le-Grand. Elle pourrait se prolonger jusqu'à la route Aigle-Vionnaz, en détournant le village d'Illarsaz par le sud. Des contacts avec les communes environnantes (Monthey, Vionnaz), avec le district et l'Etat du Valais seraient nécessaires. La route cantonale actuelle entre Collombey et Vionnaz serait déclassée en route secondaire et serait interdite au transit.

#### **b) Plan de circulation**

- Un plan de circulation communal existerait. Selon le conseil communal, il est adapté au fur et à mesure des nouveaux besoins. Ce plan doit être revu complètement. La route de transit doit être la charnière de ce plan. Des voies d'accès aux villages devront être créées depuis cet axe de transit. Par ailleurs, il y a lieu de définir à l'intérieur des villages :
  - les rues principales et secondaires
  - les zones à mobilité réduite à l'intérieur des villages
  - les zones piétonnes ainsi que les places
  - les pistes cyclables

#### **c) Zone des Neyres**

- Le village des Neyres représente un cas particulier. Situé en altitude, avec une connection directe seulement sur la commune de Troistorrens par la route de la vallée, il devrait faire l'objet d'un élargissement de la route d'accès au hameau. Une réflexion doit aussi être entreprise sur l'aménagement des routes

de dessertes ainsi que sur l'aménagement du centre des Neyres (zone école – chapelle)

## **2. Transports publics**

- Comme on le sait, le district de Monthey est mal desservi en transports publics. La situation doit être améliorée.

### **a) Train**

- La ligne du Tonkin doit être maintenue et son extension en France soutenue. Par ailleurs il faut prévoir une station à Muraz. Un service genre RER pourrait être mis sur pied entre Monthey et St-Gingolph. A cet effet, d'autres haltes pourraient être envisagées. Les horaires des trains doivent mieux correspondre aux besoins et attentes des utilisateurs.

### **b) Bus**

- Le bus doit être complémentaire au train. Il est indispensable d'améliorer la coordination des horaires entre le train et le bus.

## **D. Urbanisation**

- Un concept « village » doit être créé dans chaque village de plaine. Il doit être prévu :
  - une place principale dans chaque village avec la présence d'établissements publics avec terrasses ainsi que de commerces.
  - des « espaces verts »
  - des places de quartiers
  - des zones de détente mixte
  - des écoles. Les classes pour les enfantines et les 1ères et 2èmes primaires doivent se trouver au cœur des villages.

## **E. Formation**

### **1. Ecoles obligatoires**

- Il faut conserver des écoles enfantines et primaires de proximité, avec des infrastructures sportives intégrées.

### **2. Hautes écoles**

- L'implantation d'une école de niveau supérieur dans un domaine culturel ou autre est souhaitable. La commune doit se positionner dans cette perspective

### **3. Apprentissage**

- La commune comprend un nombre très important de PME dans différents secteurs d'activité. Vu la formation toujours plus pointue dans plusieurs domaines d'apprentissage, des écoles de formation commencent à se créer. Si cette tendance devait se confirmer, la commune devrait revendiquer l'établissement d'un centre de formation professionnel sur son territoire.

## **F. Sécurité**

- La commune de Collombey-Muraz peut être considérée comme une commune paisible. Il y a cependant parfois quelques problèmes liés à la jeunesse ainsi qu'un vandalisme de banlieue qui devrait s'accroître avec l'augmentation de la population des communes de Monthey et de Collombey-Muraz.

Des mesures sont à poursuivre et à développer :

- accroître la prévention scolaire en y impliquant les parents,
- traiter régulièrement des problèmes d'incivilité, spécialement au CO,
- mettre sur pied une police de proximité

## **1. Police**

- La police intercommunale assure la sécurité de notre commune. Cette solution doit cependant être réétudiée car elle ne correspond plus à nos besoins.

### **a) Points faibles de la police intercommunale**

- Un territoire trop important pour une petite équipe. En effet, cette police (seulement 11 personnes) couvre un territoire allant de Collombey à St-Gingoph, en passant par les Neyres, Torgon, Miex, soit une distance d'env. 20 km en plaine.
- La police intercommunale ne peut être présente partout en même temps. Elle ne peut dès lors pas toujours intervenir rapidement.
- Pas de présence permanente la nuit, mais service de piquet à domicile

### **b) Solutions possibles**

- Collaborer avec une police privée pour certaines actions
  - Ne pas renouveler la convention de police avec les autres communes et collaborer avec la police communale de Monthey
  - Demander à la police cantonale de jouer ce rôle de police communale, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres communes du Centre ou du Ht-Valais.
- La solution montheysanne nous paraît la meilleure car :
    - Un corps de police plus important et mieux structuré
    - Des interventions plus rapides, car moins de distance à parcourir
    - Une police présente 24h/24h.
    - Il pourrait s'agir d'un forfait annuel que notre commune verserait à Monthey, voire de la création d'une grande police Monthey - Collombey-Muraz.

## **G. Entreprise**

### **1. PME et grandes entreprises**

- Notre commune a la chance de compter un grand nombre de PME. Des zones sont prévues à cet effet à Collombey-le-Grand. Il y règne malheureusement une grande anarchie dans l'aménagement de cette zone artisanale. Cependant il existe encore un grand potentiel de développement. Mais cette zone artisanale doit être structurée.
- Afin de mieux gérer l'implantation de nouvelles entreprises, il faut mettre sur pied une politique de coordination. La création d'un office de promotion économique nous paraît donc indispensable. Le GIAC y serait représenté et pourrait jouer un rôle de courroie de transmission.

### **a) Grandes entreprises**

- La commune de Collombey-Muraz, de même que notre région, étant bien servie en industries polluantes (Raffineries, SATOM, site chimique de Monthey), il faudra n'accepter à l'avenir que des entreprises présentant un niveau de nuisances limitées. L'idéal serait évidemment d'accueillir des firmes avec une technologie de pointe employant des collaborateurs de haut niveau. Par ailleurs, il faut encourager la venue d'entreprises de service. Mais étant donné que nous devons aussi penser « région »,

des contacts avec les communes environnantes ainsi qu'avec les organismes ad hoc seront nécessaires.

### **b) Centre commerciaux**

- Notre commune est bien lotie, voire trop bien lotie en matière de centres commerciaux. L'aménagement de la zone concernée a été mal étudié. On se retrouve dans une situation similaire à la zone commerciale de Conthey. On ne peut malheureusement guère rectifier la situation, mais il est important que pour les futurs centres commerciaux (au nord), l'on ne surcharge pas l'axe Monthey (rte des Aunaires) – rte de St-Triphon. Les accès devraient se faire autant que faire se peut par le rond-point desservant la Z.I. de Pré-Loup.

## **H. Environnement**

### **1. Energie**

- Notre commune doit se montrer active et innovante en matière d'utilisation d'énergies renouvelables. Elle pourrait par exemple s'impliquer dans la construction d'une centrale de chauffage à bois. Elle se doit d'encourager par une politique adéquate le recours à des énergies non polluantes.
- Le futur règlement des constructions ne prévoit malheureusement rien à ce sujet. La commune doit encourager voire obliger les nouvelles constructions à utiliser des énergies renouvelables (panneaux solaires, pompe à chaleur, chauffage à bois etc) et à mieux isoler les nouvelles habitations. Elle devrait montrer l'exemple en faisant appel à ces nouvelles énergies pour ses futurs bâtiments publics et éventuellement à construire selon le standard Minergie.

### **2. Air**

- Si la qualité de l'air dans notre région ne serait pas pire qu'ailleurs, nous devons cependant lutter pour améliorer la situation. Notre commune, trop complaisante envers les Raffineries, doit être plus attentive et plus curieuse au problème de pollution émanant de cette entreprise.

### **3. Bruit**

- C'est une nuisance que supporte de moins en moins la population. Au niveau des entreprises, la commune doit veiller à faire respecter les normes légales. Elle doit être plus sensible aux bruits générés par le trafic motorisé (tracteurs, vélomoteurs et scooters modifiés) et chercher des solutions pour les réduire. Il est étonnant que les engins agricoles puissent circuler sans problème les dimanches et jours fériés et ceci sans limitation d'heures.

### **4. Odeurs**

- Outre les odeurs récurrentes en provenance des Raffineries, d'autres senteurs malodorantes parfument notre région. Mais elles ne proviennent pas toutes de notre commune. Nous devons cependant réagir.
- Un cadastre des bruits et des odeurs devrait être mis sur pied. Sous l'égide de la commune, un groupe de citoyens pourrait être chargé d'enquêter sur les bruits et les odeurs.

### **5. Sol et forêts**

- La commune doit veiller à prendre toutes les mesures préventives pour éviter des éboulements et des inondations. La forêt, même si elle n'est plus rentable, est

cependant indispensable notamment pour la stabilisation des sols. Le cas échéant, notre commune devra certainement participer financièrement à la protection de la forêt.

## **6. Eau**

- Avec le réchauffement de notre planète, l'eau deviendra une richesse toujours plus précieuse. Il faut donc tout faire pour l'économiser. A cet effet, nos sources doivent être mieux exploitées et mieux protégées, en prenant notamment toutes les mesures pour éviter le surpâturage.
- On sait que nos sources ne seront plus suffisantes dans quelques années pour alimenter en eau potable notre commune. Il faudra certainement avoir recours à l'eau de la nappe phréatique. Or, avec le réchauffement climatique, le niveau de celle-ci devrait diminuer. Il est donc indispensable de la préserver au mieux en protégeant le sol et en sensibilisant la population, particulièrement les agriculteurs aux dangers de l'utilisation des engrais et pesticides.
- Depuis la canicule de 2003, on assiste à une prolifération des piscines privées. Il faudra certainement fixer des règles ou sensibiliser la population à ce sujet pour éviter un gaspillage de l'eau potable.

## **I. Gestion de la cité**

### **1. Situation actuelle et propositions**

- Notre commune connaît l'assemblée primaire comme organe législatif. Malgré une augmentation des prérogatives de l'assemblée primaire, notamment en ce qui concerne le budget, celle-ci n'en reste pas moins une chambre d'enregistrement où l'on reçoit surtout des informations sur l'activité communale. Cette situation est à notre avis insatisfaisante pour une commune de 6'500 habitants. Pourtant, à 3 reprises, les citoyens ont refusé (une fois de justesse), surtout pour des raisons politiques, la création d'un conseil général.
- Avec l'augmentation planifiée de la population de notre commune, il ne sera plus possible à terme de maintenir la structure politique actuelle. Le Conseil général deviendra une nécessité.
- Dans l'intervalle, la commune devrait
  - organiser plus souvent des séances d'information et d'échanges avec la population.
  - être à l'écoute des citoyens
  - établir des relais avec les 5 villages. Elle pourrait tenir quelques séances de conseil dans chaque village et y inviter ensuite la population pour mieux connaître ses problèmes, ses propositions.
  - créer une cohésion entre les 5 villages
  - planifier des infrastructures communales à Illarsaz et aux Neyres. Si Collombey, Collombey-le-Grand et Muraz seront de plus en plus reliés au niveau des constructions, il n'en sera pas de même pour Illarsaz et les Neyres. Eu égard au potentiel de développement des zones habitables, Illarsaz va rester un village à l'écart. Quant au village des Neyres, il pourrait rapidement parvenir à une population de 800 habitants.

### **2. Avenir des communes et organisation communale**

- On ne sait pas quel est l'avenir des communes politiques. La tendance actuelle est à la fusion des petites collectivités. Eu égard aux tâches toujours plus nombreuses qui sont dévolues aux communes, on peut penser que ce processus va se poursuivre avec des

entités plus importantes. On peut même imaginer que dans 15 ans le nombre de communes dans le district de Monthey sera réduit de moitié.

- Pour des décisions et investissements importants, on doit de plus en plus penser « région ». A cet effet, des contacts réguliers avec les communes environnantes, les organismes régionaux et le canton du Valais voire de Vaud sont actuellement indispensables. Ceux-ci doivent aboutir à des collaborations pour des projets communs.
- En outre, pour des décisions économiques importantes, le conseil municipal devrait toujours penser au triangle « économie, social, environnement ». Tout est maintenant lié, la plupart des décisions ayant des répercussions sur différents domaines.
- Par ailleurs, devant l'ampleur et la complexité des tâches qui attendent encore nos conseillers, notre commune devrait renforcer ses services par l'engagement de personnel spécialisé. Nous pensons en effet que notre administration est sous dotée en personnel. Des services structurés doivent être créés.

### **3. Les jeunes et la politique**

- On constate partout un désintérêt des jeunes pour la politique. Diverses actions doivent être entreprises dans notre commune pour intéresser notre jeunesse à la chose publique et pour promouvoir le civisme.
- En premier il faut cesser que l'on parle des partis politiques comme étant des groupes qui font de la « politicaillerie ». On doit mettre en exergue les partis, les présenter comme les piliers de la démocratie et leur donner la place qu'ils méritent.
- Lors de manifestations communales, lors de fêtes etc, les partis devraient être invités à marquer leur présence par un stand. Pour l'accueil des nouveaux habitants, la cérémonie d'obtention de la majorité civique, il faudrait présenter les partis politiques.
- Mais les partis ont aussi un gros travail à effectuer pour attirer des jeunes.

### **J. Fiscalité**

- La fiscalité de notre commune est actuellement trop lourde. La situation financière étant bonne depuis plusieurs années, notre commune devrait envisager rapidement une baisse du coefficient. Malheureusement, et toujours pour des raisons politiques, cette action n'a pas encore été concrétisée.
- D'une manière générale, la fiscalité doit être adaptée à la marge d'autofinancement. Or nous disposons d'une marge d'autofinancement intéressante. Une analyse sérieuse de la situation doit être entreprise par notre exécutif.

### **K Santé**

- Les questions relatives aux hôpitaux ne sont pas de la compétence des communes. Il y a cependant un point sur lequel notre commune devra veiller à l'avenir, c'est la présence toujours en nombre suffisant de médecins généralistes voire d'autres médecins spécialisés sur notre territoire. Or l'on sait que les médecins généralistes ont tendance à ne s'établir que dans des villes. Notre commune devra le cas échéant offrir les conditions qui permettent leur installation dans nos villages.

## IV. Conclusion

Par définition, une réflexion n'est jamais finie.

Toutefois une réflexion non suivie d'une action, reste un exercice de style vain. L'inverse est aussi valable : avant d'agir, il convient de réfléchir.

Dans cette optique, le groupe de réflexion souhaite que nos autorités, en particulier le Conseil municipal, fasse lui aussi une réflexion globale sur l'avenir de notre commune. Qu'il communique aux citoyens sa vision et les moyens d'actions qu'il propose pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

*En l'état, à défaut d'une réflexion globale suivie d'actions concrètes, le groupe de réflexion est convaincu qu'à coup sûr la qualité de vie des habitants de Collombey-Muraz va continuer à aller en se dégradant.*

L'avenir de notre commune appartient à ses habitants et se construit dès aujourd'hui. A l'image d'une habitation, la qualité de celle-ci dépendra en grande partie de l'imagination, de l'anticipation et de la cohérence des architectes.

"Il est un espace entre l'imagination de l'homme et ce qu'il réalise, qui ne peut être franchi que par son ardeur et son audace."

Khalil Gibran

Muraz, le 28 novembre 2007